

Heures d'ouverture du bureau municipal
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca
Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0
Tél. : (418) 851-3009 Fax : 418-851-3169
Année 14. Numéro 9 DÉCEMBRE 2016

HORAIRE D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE ET DU LOCAL DE LA SALLE DE JEUX

Lieu : Local du sous-sol du Centre Communautaire situé au
17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles

26 décembre 2016 au 9 janvier 2017
(Fermé le 1^{er} janvier)

Patinage libre 13H00 à 15H00
18H30 à 19H30
Hockey 15H00 à 17H00
19H30 à 21H00



Fin de semaine après le 9 janvier 2017

Vendredi soir
Patinage libre 18H30 à 19H30
Hockey 19H30 à 21H00

Samedi, Dimanche
Patinage libre 13H00 à 15H00
18H30 à 19H30
Hockey 15H00 à 17H00
19H30 à 21H00

- Jeux disponibles
- Table de ping-pong,
 - Table de Mississippi,
 - Jeux de société.

Fermeture du local et des activités au plus tard à 21h30
Téléphone du local 418-851-2006

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé du 23 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclusivement.
Reprise de l'horaire régulier le 3 janvier 2017.



À l'occasion de Noël et du Nouvel An, les membres du conseil municipal et le personnel vous transmettent leurs vœux les plus chaleureux.

Que la nouvelle année soit, pour vous et vos proches, source de bonheur, de paix et de succès.

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis 12 décembre 2016 et 16 janvier 2017 à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web.
Bienvenue à tous !
S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté (es) au lendemain.



ADOPTION DU BUDGET DE L'ANNÉE 2017

La population est invitée à venir assister à l'adoption du budget de l'année 2017 qui aura lieu le **lundi 12 décembre 2016** après la séance ordinaire qui débutera à 19h30, au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la séance est reportée au lendemain.



NOUVEAU TRACÉ DES VÉHICULES TOUT TERRAIN

Un nouveau tracé pour la circulation des véhicules tout terrain (quad) a été autorisé par le ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec ainsi que par la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges afin d'atteindre la chalet du Club de motoneige Les Pistolets située sur la route 293 faisant en sorte de prolonger le sentier fédéré de quads de la Route du Sault. Les quads emprunteront le **Chemin de la Côte du Bic, la Petite Route Ouest, le 3^e rang Ouest, la Petite Route D'Amours, le 2^e rang Ouest et la Route du Sault**. La signalisation a été ajustée pour leur circulation. Si vous désirez avoir plus de renseignements sur le tracé, veuillez communiquer avec le Club de quads les Rouleux des Basques au 418 963-1733 ou par courriel lesrouleux@hotmail.com.



AFEAS, PARTY DES FÊTES 4 DÉCEMBRE

L'Afeas invite ses membres, conjoints et ami(es) à son party des Fêtes, le dimanche 4 décembre prochain à 17h30 à la salle des Chevaliers de Colomb. Miniconférence sur l'intimidation chez les aînées, Opération Tendre la main, tombola, jeux et chants. Billets en vente chez Kadorama jusqu'au mardi 29 novembre. Bienvenue. Merci à toute l'équipe.

CALENDRIER DES COLLECTES / JANVIER & FÉVRIER 2017

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

LÉGENDE :

- Ordures
- Bac Brun (matières organiques)
- Cueillette des Sapins de Noël (11 janvier 2017)
- Recyclage, secteur 132 Est, Grève Fatima, 2^e & 3^e Rangs, Cap-Marteau
- Recyclage, Grève Morency, Rioux & D'Amours
- Recyclage, secteur Rivière-Trois-Pistoles

Noter que le calendrier annuel des collectes vous sera acheminé bientôt par la poste

LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS DE LA ZONE AGRICOLE

La MRC les Basques a déposé en 2011 une demande à portée collective auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir des îlots déstructurés en zone agricole (CPTAQ). Qu'est-ce qu'un îlot déstructuré ? Ce sont des secteurs de zone qui ont un fort potentiel résidentiel et où il est bien trop difficile d'y pratiquer de l'agriculture. La Municipalité souhaite offrir ces nouveaux emplacements résidentiels ou officialiser des droits acquis en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*. Ce fût un travail de longue haleine et de négociation avec plusieurs intervenants menant à l'adoption de 15 îlots déstructurés dans la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Le *Règlement de contrôle intérimaire (RCI) n° 233 régissant la construction de résidence dans la zone agricole du territoire de la MRC Les Basques* entrera en vigueur dès cet automne. Des terrains conformes seront donc disponibles dans certains îlots pour y construire des résidences. Cependant, il faut que le propriétaire du terrain libre accepte de vendre celui-ci. Les espaces libres doivent être utilisés pour une résidence unifamiliale seulement et ne requièrent plus aucune démarche auprès de la CPTAQ pour construire lesdites résidences. De plus, certains îlots ne peuvent être morcelés (Type 2) tandis que d'autres le sont (Type 1). La création d'îlots déstructurés n'a pas que de bons côtés. Cette démarche fait en sorte que le territoire agricole a été classé en deux types soit la dynamique et l'agroforestier. En zone agricole dynamique, il n'est plus possible de déposer une demande auprès de la CPTAQ pour construire de nouvelle résidence, à moins d'être une exception de l'article 18 dudit RCI. Si vous avez des questions ou si vous voulez consulter le RCI n° 233 et ses cartes, vous pouvez vous rendre au bureau municipal ou à la MRC les Basques.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2016

Afin de répondre à l'article 955 du code municipal du Québec, il me fait plaisir en tant que maire de votre municipalité et au nom des membres de votre conseil de vous informer sur la situation financière de la municipalité.

Les derniers états financiers 2015

Les états financiers de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges montrent pour l'année 2015, un excédent d'opérations de 54 682 \$. Les états financiers 2015 indiquant des revenus de 2 726 652 \$ et des dépenses et affectations de 2 671 970 \$. La dette à long terme au 31 décembre 2015 atteint 834 650 \$ représentant un per capita de 762 \$ pour une population de 1 096 personnes. Le surplus accumulé au 31 décembre 2015 s'élève à 288 192 \$.

Le dernier rapport du vérificateur

Pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, la firme comptable "Malette" a vérifié l'état consolidé de la situation financière de la municipalité. Ces états financiers consolidés donnent à tous les égards une image fidèle de la situation financière de la municipalité ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution financière pour l'exercice terminé à cette date selon les normes de vérification généralement reconnues.

Les indications préliminaires sur les états financiers de l'année 2016

Le budget 2016 prévoit des revenus et des dépenses de 2 204 410 \$. Les états financiers au 31 octobre 2016 montrent que les dépenses se chiffrent à 1 819 790 \$ et les immobilisations à 57 774 \$ afin de totaliser 1 877 564 \$ (1 819 790 \$ + 57 774 \$) abstraction faite des dépenses supportées par le fonds carrière-sablères, les fonds de roulement, les transferts conditionnels, et le surplus accumulé. Les revenus se situent à 2 135 255 \$. Nous espérons que les dépenses et revenus prévisionnels pour les mois de novembre et de décembre laisseront entrevoir que l'année 2016 se termine à tout le moins en équilibre.

RAPPORT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 OCTOBRE 2016 (SUITE)

Plan triennal d'immobilisation

L'année 2016 a été marquée par la réalisation de quelques projets de capitalisation dont entre autres :

Numéro G/L	Description	Ouverture	Période
03 10095 000	ACHAT ORDINATEUR	0.00	1 281.82
03 10361 000	EQUIPEMENT VOIRIE	0.00	1 044.82
03 10368 000	PROJET TECQ- DEVEL LABEL	0.00	13 020.22
03 10410 000	SITE WEB	0.00	0.00
03 10488 000	COMPTEURS D'EAU RESIDENTIELLES	0.00	0.00
03 10487 000	COMPTEURS D'EAU COMMERCES	0.00	0.00
03 10488 000	EQUIP AUSCULTATION CONDUITES	0.00	0.00
03 10489 000	CAMERA POUR AQUEDUC	0.00	0.00
03 10490 000	DETECTEUR DE METAL	0.00	0.00
03 10491 000	REMORQUE FERMEE	0.00	9 525.20
03 10492 000	FLEURONS	0.00	2 781.44
03 10493 000	FORMATION YVES & GAETAN	0.00	3 476.61
03 10494 000	CAISSON ESPACE CLOS	0.00	11 191.88
03 10495 000	ACHAT TERRAIN	0.00	9 090.40
03 10500 000	PROJET RUE FOUGERE	0.00	3 010.51
Totaux :		0.00	54 402.30

Rémunération et allocation des dépenses des membres du conseil

En 2016, la rémunération mensuelle du maire s'élève à 490,76 \$ et son allocation à 245,38 \$. Quant à la rémunération mensuelle de chaque conseiller, celle-ci est de 163,57 \$ et leur allocation de dépense à 81,78 \$.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$

Aussi tel que prévu par l'article 955 du Code municipal du Québec, je dépose la liste des contrats de plus de 25 000 \$ accordés par la municipalité depuis le dernier rapport du maire. Cette liste est publique et peut être consultée au bureau de la municipalité. La période couverte débute du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2016.

Les orientations générales du budget

En décembre prochain, le conseil municipal déposera le budget de l'année 2017. Je vous invite à venir assister à cette séance extraordinaire prévue à la salle municipale. Le bulletin d'information municipal vous fera l'annonce de la date fixée. (La séance a été fixée le 12 décembre après la séance ordinaire de 19h30).

Plan triennal d'immobilisation 2017-2018-2019

Il nous faut aussi comme chaque année procéder à la mise en place, à l'amélioration et au remplacement de certains équipements, machineries et infrastructures. Le conseil municipal aura en 2017 à travailler dans les dossiers d'infrastructures, dont les égouts, la voirie, l'eau potable et l'achat d'équipements.

Conclusion

Ceci complète les devoirs et responsabilités que m'impose l'article 955 du Code municipal. Je compte beaucoup sur le travail assidu et la collaboration de mes collègues du conseil municipal et des employés municipaux pour mener à bonne fin l'administration municipale afin d'assurer à tous les citoyens et citoyennes, une administration efficace et un budget en fonction des besoins et à la mesure de la capacité de payer des contribuables. En terminant, les membres du conseil, le personnel et moi-même sommes toujours très disponibles pour répondre aux questions des contribuables qui voudraient des renseignements plus détaillés.

André LeBlond
Maire